

TELEPROCEDURES PERMIS DE CONDUIRE

Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée, les données d'état civil, la photo, la signature ainsi que les pièces justificatives.

Créer son compte sur le site ANTS et obtenir ainsi ses identifiants.

via le lien : <https://ants.gouv.fr/>

Étape 1

Vous munir au préalable des informations et des pièces justificatives en format numérique nécessaires à la démarche (scannée).

une adresse électronique et/ou un numéro de téléphone portable un justificatif d'identité scan recto/verso couleur (carte nationale d'identité, passeport ..)

un justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale le cas échéant,

un justificatif de domicile de moins de 6 mois

CNI de l'hébergeant scan recto/verso couleur

Attestation d'hébergement

photo numérique d'identité

JDC (pour les plus de 18 Ans)

ASSR 1 ou 2

PERMIS actuel pour les titulaires scan recto/verso couleur

Attestation de formation

Pour une personne mineure ou sous tutelle légale, vous devrez renseigner en ligne certaines informations relatives au représentant légal (état civil, signature) et joindre l'image de son justificatif d'identité.

Étape 2

Remplir, le formulaire en ligne étape par étape :

motif de la demande FABRICATION D UN PERMIS DE CONDUIRE

à la suite : D UNE DEMANDE DE TITRE AVEC ATTESTATION

catégorie obtenue : CHOISIR AM OU B96 OU A2 VERS A

Étape 4

Suivre l'état d'avancement de la demande.

Via votre compte, vous avez la possibilité de suivre l'avancement d'une demande déposée, de son enregistrement jusqu'à la mise à disposition du titre de conduite au demandeur.

Lors de l'instruction du dossier, un courriel vous informe de son traitement.

Étape 5

Réception du permis de conduire.

En cas de primata, le titre de conduite est directement adressé au domicile du demandeur.

En cas d'absence, celui-ci dispose de 15 jours à partir de la date du 1er passage du facteur pour aller le récupérer à la Poste.